

De l'étude d'impact comme mode d'accompagnement scientifique du changement

Daniel Guy

► **To cite this version:**

Daniel Guy. De l'étude d'impact comme mode d'accompagnement scientifique du changement. Dominique BROUSSAL; Pascale PONTÉ; Véronique BEDIN. Recherche-Intervention et Accompagnement du Changement en Éducation, L'Harmattan, 2015, Pratiques et formation, <<http://www.editions-harmattan.fr/>>. <hal-01629736>

HAL Id: hal-01629736

<https://hal-univ-tlse2.archives-ouvertes.fr/hal-01629736>

Submitted on 6 Nov 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

De l'étude d'impact comme mode d'accompagnement scientifique du changement

Daniel GUY¹

Introduction

Dans les organisations, les études d'impact apparaissent aux côtés de l'ensemble des actions de communication, de formation et d'accompagnement des acteurs comme un des principaux leviers du changement (Autissier et Moutot, 2013). En cherchant à anticiper la globalité des effets -quelle que soit leur nature- d'un projet ou d'un programme d'actions, les études d'impact aident les porteurs du projet à adapter leur dispositif de conduite et d'accompagnement du changement à l'évolution probable d'une situation, parfois simplement possible. Dans tous les cas raisonnée, c'est-à-dire argumentée, débattue et confrontée aux données factuelles. Les études d'impact participent de ce point de vue des dispositifs de pilotage des organisations et d'aide à la délibération, en un mot des dispositifs d'aide à la décision démocratique.

Bien qu'institué dans les domaines de l'environnement et de la réglementation, fréquent en matière de gestion des organisations, le recours à l'étude d'impact pour conduire et accompagner le changement en éducation et en formation reste rare. D'où l'objectif de cette contribution d'interroger, dans la perspective praxéologique de la recherche-intervention, les conditions, intérêts et limites du transfert des principes et méthodes de l'étude d'impact depuis ses premiers domaines d'application à celui de l'éducation et de la formation.

Après avoir dégagé les enjeux politique, scientifique et disciplinaire de ce transfert, nous nous attacherons à un travail de « débroussaillage » conceptuel en menant d'abord une investigation lexicologique visant une clarification sémantique et notionnelle entre « étude d'impact » et « évaluation », entre « effet » et « impact », et ce à travers l'exploration de supports variés depuis la revue des dictionnaires jusqu'à l'observation des usages sur Internet en suivant les déclinaisons de la langue dans sa forme la plus élaborée comme dans ses traductions plus vulgarisées et usitées. Nous poursuivrons ce travail de « débroussaillage » en passant en revue l'état de l'art avec le souci de dessiner les contours et le contenu de l'étude d'impact (origine, enjeu, objectifs, principes et outils) pour en conclusion interroger son rapport à la thématique du symposium « Recherche-intervention et accompagnement du changement » quand, élargissant le regard au-delà des effets attendus et des objectifs directs d'un projet, elle trace les frontières de notre ignorance, de nos incertitudes.

1 Enjeux et éléments pour une problématique

Hautement formalisées dans le domaine de l'environnement et du développement durable, outils au service de la cohérence des politiques en matière de réglementation, intégrées à la conduite et à l'accompagnement du changement par les sciences et l'ingénierie de gestion, les études d'impact sont rares dans le domaine de l'éducation et de la formation comme le montre l'examen des résultats de la requête « impact » effectuée auprès des principaux support de publication² en sciences de l'éducation. Ce n'est pas que les sciences de l'éducation ignorent les problématiques du pilotage des organisations, de l'accompagnement des réformes, du développement organisationnel ou plus largement de l'aide à la décision, mais elles ont privilégié dans leur approche la question de l'évaluation. Si ces deux contributions à la conduite et à l'accompagnement du changement peuvent paraître proches, voire l'une (l'étude d'impact) plus spécifique et incluse dans l'autre (l'évaluation), elles ne se confondent pourtant pas.

Étudier l'impact d'un projet, ce n'est pas l'évaluer.

1 Daniel GUY est Maître de conférences au Département des Sciences de l'Éducation à l'Université Toulouse Jean Jaurès. Membre de l'UMR Éducation, Formation, Travail, Savoirs - Université de Toulouse.

2 Parmi l'ensemble des publications, quel que soit leur type, en ligne sur HAL-SHS (le dépôt des archives ouvertes du CNRS) le 31 mars 2014, une seule fait explicitement référence à l'analyse des impacts organisationnels et stratégiques des modalités de formation, en l'occurrence la visioconférence (recherche effectuée à partir d'une requête sur les mots du résumé). Parmi les revues du domaine des sciences de l'éducation accessibles en ligne via le portail CAIRN-INFO, seules 9 revues font référence à une ou des études d'impact dont 2 dans les notes bibliographiques et 3 en référence aux études d'impact accompagnant le dépôt des projets de loi modifiant le droit des mineurs. Une recherche effectuée sur l'ensemble des thèses soutenues en France en sciences de l'éducation depuis 1985 ou en préparation renvoie 74 thèses dont le titre contient le mot « évaluation », 4 thèses (toutes en préparation, dont 2 à l'université de Toulouse 2) avec l'expression « étude d'impact ») dont au au moins 3 font référence à des études d'impact *a posteriori* et non en amont du changement, 0 avec l'expression « analyse d'impact ».

C'est d'abord tenter, en amont de l'action, de caractériser et d'objectiver la portée du changement projeté, puis d'en saisir les significations en jeu pour les acteurs impliqués. Dans un geste second et complémentaire, l'évaluation (des impacts) pourra alors porter une appréciation, un jugement, sur la pertinence et l'opportunité du changement projeté au regard non seulement des résultats attendus par rapport aux objectifs, mais aussi de l'ensemble des effets et incidences anticipés par l'étude d'impact. Cette évaluation dépendra des acteurs, collectifs ou individuels, qui la signifieront à travers un jeu de critères en fonction de leur position, de leurs intérêts, de leurs valeurs et vision du monde.

Dans une perspective d'aide à la délibération -sur un projet de réforme en éducation par exemple- la distinction claire entre le moment d'étude de l'impact et celui de son évaluation par les acteurs et instances engagés dans le débat contribue, selon nous, au caractère démocratique de la décision.

Cet enjeu politique souligne l'intérêt d'interroger les conditions et limites du transfert des outils et méthodes des études d'impact depuis leurs premiers domaines d'application à celui de l'éducation et de la formation. Pour étayer et développer cette problématique, nous pourrions suivre avec attention -observateur extérieur- les premières études d'impact mises en œuvre dans le domaine de l'éducation et de la formation, mais nous pouvions aussi tenter d'infléchir le cours des choses en intervenant et en prenant l'initiative de proposer à des acteurs en situation de conduite et d'accompagnement du changement en éducation un accompagnement scientifique dans le but de les aider à anticiper et à caractériser l'impact de leur projet : les directs et les indirects, les attendus et les inattendus, les espérés comme les redoutés. C'est-à-dire en inscrivant un processus de régulation anticipée au cœur de la conduite et de l'accompagnement du changement (Bonnaud, 2012).

Recherche-intervention donc.

Intervention parce que l'objectif de nos recherches est de contribuer au développement d'une nouvelle modalité de conduite et d'accompagnement du changement -l'étude d'impact- en éducation et en formation. Recherche parce qu'il s'agit de produire des connaissances sur les conditions du transfert méthodologique des études d'impact en éducation, mais aussi d'amorcer la conceptualisation des études d'impact du point de vue des sciences de l'éducation. Dans cette perspective, la recherche-intervention ouvre la voie d'une heuristique fondée sur un double dialogue : celui entre les chercheurs et les porteurs du projet dans le cadre d'un accompagnement scientifique et celui entre le discours théorique qui sous-tend la recherche-intervention, ses postulats, conjectures et hypothèses et les faits dont l'enquête scientifique, quelle que soit la méthode retenue, observe la variation en réponse -ou non d'ailleurs et c'est bien à l'enquête de trancher l'alternative- au déploiement de la recherche-intervention sans que ces deux mouvements puissent être dissociés l'un de l'autre d'où la difficulté et la nécessaire vigilance épistémologique et méthodologique.

Dans cette contribution, l'objectif est de poser le cadre théorique à partir duquel nous engageons des recherches-interventions spécifiques comme l'accompagnement scientifique de la DDCSPP de l'Aveyron pour les aider à étudier l'impact d'un plateau de jeu « La Team'box 12 » conçu et développé localement par les acteurs, publics et associatifs, de la prévention des conduites à risque³. Au moment de nouer effectivement le dialogue avec les acteurs et de solliciter les faits en s'engageant dans des recherches-interventions spécifiques, notre première tâche est en effet de faire le point sur l'état de l'art des études d'impact dans leurs différents domaines d'application. Cette investigation est guidée non seulement par la recherche de la cohérence interne de l'objet, sa consistance théorique et fonctionnelle, mais aussi par les problèmes concrets rencontrés et la manière dont se révèlent les questions sur les terrains d'intervention.

Mais, dresser l'état de l'art n'est pas une fin en soi.

Il ne s'agit pas seulement comme nous l'avons précisé d'étudier les conditions d'application des études d'impact en éducation et formation, mais il s'agit aussi d'amorcer la conceptualisation des études d'impact en sciences de l'éducation, d'où la mise en question de l'état de l'art depuis les sciences de l'éducation pour ébaucher progressivement un état de la question en sciences de l'éducation dans le cadre problématique du rapport recherche-intervention / accompagnement du changement.

En filigrane de ces premiers éléments d'analyse apparaissent étroitement liés dans un système d'interdépendance :

les enjeux politiques de l'étude d'impact comme aide à la délibération, aide à la décision démocratique et contribution à l'évaluation mais sans se confondre avec elle

et

3 La TEAM'box se présente comme une boîte composée d'un plateau de jeu et de 726 cartes, support d'un jeu de rôle dont l'objectif est de favoriser le débat, l'échange et la confrontation des représentations entre les participants en les confrontant à une situation délicate comme celle-ci dans la catégorie « prévention des discriminations et de la violence » : vous apprenez par un tiers qu'une personne mineure est victime de violences mais cette confidence vous est faite en échange de la promesse de votre silence absolu. La partie est guidée par un médiateur - le Maître du jeu - qui explique les règles, distribue les tours de parole, tempore les débats... Pour éclairer les débats ou préciser un point, le médiateur et les joueurs peuvent s'appuyer sur 2 DVD ressources comportant 12 heures d'interviews de professionnels et spécialistes de la prévention des conduites à risque chez les jeunes.

les enjeux scientifiques et disciplinaires pour anticiper une évolution probable au sens statistique, se confronter aux données factuelles, produire des connaissances sur les conditions du transfert méthodologique des études d'impact en sciences de l'éducation, pour conceptualiser l'étude d'impact dans cette discipline, mesurer des effets, faire preuve d'analyse critique au regard des difficultés rencontrées pour mesurer la grandeur, estimer l'importance et comprendre les significations pour les acteurs d'un impact.

Mais au préalable de l'examen de l'état de l'art, clarifions ce qu'acteurs et scientifiques entendent par « impact ».

2 Clarification terminologique

2.1 De la revue des dictionnaires....

Pour le Trésor de la Langue Française Informatisé (TLFI)⁴, *l'impact signifie au sens propre notamment en technologie et balistique, « une collision », « un heurt entre deux corps ». Par extension, c'est « le trou », « la trace », que laisse un projectile au point de chute. Au sens figuré, dans la langue journalistique et publicitaire, l'impact traduit « l'effet de choc », « le retentissement » d'une action forte sur quelqu'un ou quelque chose. C'est encore, bien que cet usage ne soit pas accepté par les puristes, « la vive répercussion » produite sur l'opinion par une campagne de publicité, une propagande, un film... En économie, l'impact désigne « l'effet d'une décision ou d'une activité » sur le développement. Par affaiblissement de sens, l'impact peut signifier « l'influence déterminante, décisive » d'une personnalité.*

D'un point de vue strictement terminologique, impact désigne d'après le Dictionnaire commercial⁵ 1 / la rencontre d'un message publicitaire avec sa cible, 2 / la nature, la profondeur et la trace du choc psychologique provoqué ; l'impact pouvant être auditif et/ou visuel, immédiat ou différé. Pour le Dictionnaire des industries⁶ le terme impact renvoie à la collision de deux masses alors que pour le Dictionnaire de l'environnement,⁷ il s'agit de l'incidence de travaux d'aménagement, immédiate ou à terme, sur l'environnement.

Bien que critiqué, l'emploi du sens figuratif emprunté à l'anglais est généralisé dans la francophonie, mais au prix, remarquent André *et al.* (2010), d'une ambiguïté non tranchée entre les termes « effet » et « impact », et ce autant dans la documentation française qu'anglaise.

Simple effet de mode jouant de la synonymie sans grande conséquence sur les significations en jeu ou glissement sémantique qui malgré les proximités tout au long d'un continuum de significations produit un effet de sens ? Si le second terme de l'alternative devait être vérifié, alors la compréhension des nuances entre « effet » et « impact » est essentielle à l'intelligibilité de cette pratique d'aide à la décision. Pour éclairer l'alternative -effet de mode ou glissement sémantique- nous nous appuyerons sur l'examen des synonymes des termes « impact » et « effet » mis à jour par le Dictionnaire Électronique des Synonymes (D.E.S.)⁸.

Effet (63 synonymes) : accident, action, amélioration, application, atteinte, billet, brillant, choc, choc en retour, clinquant, comportement, conclusion, conséquence, contrecoup, corollaire, défroque, dépendance, éclat, empire, événement, exécution, fille, fils, fin, fonction, fringue, fruit, habit, harde, impact, impression, incidence, influence, lettre de change, main, mandat, montre, papier, plaisir, portée, produit, rapport, réaction, réalisation, rejaillissement, rendement, répercussion, résultat, retentissement, ricochet, sensation, sentiment, soulagement, suite, surprise, tape-à-l'oeil, titre, titre de crédit, traite, trousseau, valeur, vertu, vêtement.

Impact (12 synonymes) : bruit, but, choc, collision, conséquence, coup, effet, heurt, influence, renforcement, retentissement, retombées

Avec soixante-trois synonymes, l'ensemble des significations associées au terme « effet » est beaucoup plus large que celui associé au terme « impact » limité à douze synonymes. L'usage figuratif du terme impact ne peut donc recouvrir qu'une partie des significations associées au terme « effet ». Il opère en quelque sorte un focus sur des nuances de sens prises par l'idée d'effet quand elle est exprimée en terme d'impact. L'observation de l'intersection entre les deux ensembles de synonymes permet d'approcher ces nuances en soulignant les idées de choc, de retentissement, de conséquence ou d'influence associées à l'usage du mot impact pour traduire l'idée d'effet.

Pour mieux appréhender les nuances entre les usages synonymiques, le D.E.S. propose la liste des cliques *qui*

4 Le TLF est un dictionnaire des XIXe et XXe siècles en 16 volumes et 1 supplément. Le TLFI est la version informatisée du TLF consultable en ligne sur le portail du Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales (<http://www.cnrtl.fr/>).

5 Base de terminologie du Conseil International de la langue française consultable en ligne (<http://www.cilf.org/>).

6 *ibid*

7 *ibid*

8 Fruit des travaux du CRISCO (Centre de Recherche Inter-langues sur la Signification en Contexte de l'université de Caen), le D.E.S. est obtenu par compilation et symétrisation des renvois synonymiques contenus dans sept dictionnaires (Ozouf, 2004) : deux dictionnaires analogiques (*Le Grand Larousse et Le Grand Robert*), deux dictionnaires des synonymes du 19e (*Lafaye et Guizot*) et trois dictionnaires des synonymes du 20e (*Bailly, Bénac et Du Chazaud*). Il est consultable en ligne à l'adresse <http://www.crisco.unicaen.fr/des/>.

constituent des sous-ensembles d'unités toutes synonymes les unes des autres donnant le détail des nuances de sens prises par le mot vedette (Ozouf, 2004)). Soixante-cinq cliques développent l'ensemble des significations associées au terme « effet », dix l'ensemble associé au terme « impact ».

Trois sont communes :

- choc, effet, impact
- conséquence, effet, impact, retentissement
- effet, impact, influence

Dans ces trois cliques, l'idée d'impact est synonyme de l'idée d'effet mais en prenant dans chacune d'elle une nuance particulière portée par le ou les deux autres termes associés. Parler d'effet en terme d'impact, c'est en fonction du contexte mettre l'accent sur l'idée de choc, de conséquence et de retentissement, ou d'influence.

A propos du changement, il est bien difficile d'échapper à la tentation d'une référence facile, trop peut-être, à la vague des éléments de langage politique qui en ce milieu des années 2010 prétendent changer la France à grands coups : « choc de compétitivité », « choc de simplification », « choc de moralisation »... Laissons aux spécialistes des sciences politiques le soin d'apprécier l'effet -l'impact devrions-nous dire- de ces mesures chocs et aux spécialistes de l'information et de la communication le soin d'apprécier l'effet -l'impact devrions-nous encore dire- de tels éléments de langage sur la formation des opinions...

In fine, la revue des synonymes suggère qu'observer ou anticiper l'impact d'une action de changement, c'est penser le changement comme potentiellement inducteur d'un choc en s'intéressant non seulement à ses effets directs par rapport aux résultats attendus, mais aussi à la série de ses répercussions, de ses conséquences directes ou indirectes, à moyen ou long terme. Nous concluons provisoirement cette revue des dictionnaires en rappelant qu'impact signifie aussi par extension du sens propre « la trace » que laisse un projectile au point de chute. Et cette acception du terme n'est pas sans intérêt pour rendre compte de la démarche de l'observateur qui, traquant les effets/impacts du changement, est souvent conduit à les inférer à partir de l'observation de leurs traces.

2.2 À l'observation des usages

Intérêt mais aussi limite de l'approche terminologique fondée sur la revue des dictionnaires car condamnée à être toujours en retard sur les usages. D'où une démarche complémentaire de la revue des dictionnaires fondée sur l'observation des usages du mot « impact » sur Internet et dans la presse .

2.2.1 Les usages sur Internet

L'exploration des multiples chemins du réseau Internet donne accès à un nombre important et varié d'usages du mot « impact » : 916 000 000 résultats, dont 54 pages de résultats (soit 541 entrées) vers des occurrences en langue française étaient proposés par le moteur de recherche « Google » le 12 février 2015⁹, 3 230 000 résultats en langue française pour l'annuaire de recherche « Yahoo! ». Pour prélever un échantillon des usages sur Internet, nous avons retenu les 100 premiers résultats en langue française renvoyés le 29 novembre 2013 par le moteur de recherche « DuckDuckGo » dont les réponses à une requête ne dépendent pas des recherches antérieures de l'utilisateur et présentent donc les mêmes résultats d'un utilisateur à l'autre. Bien que cet échantillon ne soit pas représentatif au regard du nombre total des occurrences et du biais introduit par le filtre du moteur de recherche conjugué aux stratégies de visibilité des acteurs sur Internet, l'observation des données attire l'attention sur un usage dominant (85%) dans les cent premiers retours lorsque le terme est intégré dans le nom d'une marque déposée (MD).

Usages	Valeur	Fréquence	%
Nom de marque déposée	MD	85	85
Définition	DEF	10	10
Nom commun	NC	3	3
Résultat non pertinent	NP	2	1
Total		100	100

Requête « impact » ; moteur de recherche DuckDuckGo ; 29 novembre 2013

Tableau 1 : les usages du mot « impact » sur Internet

L'usage commun du terme est quasi absent des 100 premiers résultats avec seulement 3 occurrences si l'on excepte les renvois vers les définitions des dictionnaires ou encyclopédies en ligne accessibles dans l'Internet public (10%). Ce recours fréquent au terme d'impact pour composer un nom de marque dont la richesse symbolique a pour fonction non

⁹ Les 541 entrées proposées par le moteur de recherche correspondent aux résultats classés comme « pertinents » au sens de Google, c'est-à-dire en filtrant les contenus identiques comme ceux reproduits sur différentes pages d'un site par exemple.

seulement de dénommer, mais aussi de transmettre un message (Petit, 2006) nous conduit à nous poser la question de la promesse tenue... La visite des sites prélevés suggère qu'en mettant en avant l'idée « d'impact », c'est la promesse d'une intervention « choc » et d'un « effet garanti » qui est suggérée que ce soit pour l'achat ou la vente d'un bien immobilier, le financement d'un projet ou encore une campagne de communication pour ne prendre que ces exemples. Mais, il s'agit aussi de marquer, frapper, l'esprit du client potentiel, pour laisser une trace ou mieux déclencher la demande et la prise de contact. Au final, la création de ces noms de marque déposés semble emprunter à l'idée d'impact, celle de choc, de retentissement en jouant de la synonymie avec celle d'effet.

2.2.2 Les usages dans la presse

Sans nous livrer à une revue systématique des usages du mot « impact » dans l'ensemble de la presse sur une période donnée, nous avons exploré la question en centrant notre attention sur les usages dans le *Monde.fr* entre le 6 et le 15 décembre 2013.

Le monde.fr (information) Occurrences prélevées du 06 /12 /2013 au 15/ 12/ 2013 Corpus constitué via GlossaNet ¹⁰	50
Usage comme synonyme d'effet sans nuance de sens particulière.	11
Usage comme synonyme d'effet mais avec glissement de sens pour souligner le choc, l'importance, la gravité, le sérieux, le potentiel négatif des effets désignés.	38
Usage au sens propre	1

Tableau 2 : les usages du mot « impact » dans le Monde.fr

L'observation des 50 occurrences du terme « impact » dans les articles ou blogs publiés dans *Le Monde.fr* du 06/12/2013 au 15/12/2013 ne contredit pas l'observation des usages sur l'ensemble de l'Internet. L'usage du mot « impact » dans la presse souligne l'importance, le choc induit, le retentissement possible ou effectif, la gravité, le sérieux ou encore le potentiel négatif de l'effet désigné par le terme d'impact.

2.2.3 Les usages scientifiques

Du point de vue scientifique, trois usages sont répandus :

Soit le terme « impact » est utilisé en lieu et place de ceux de « effet » ou « incidence » suivant en cela l'usage anglophone ; c'est par exemple le cas d'André et al (2000) qui, dans le cadre des évaluations d'impact sur l'environnement, retiennent la définition de Wathern (1988) : *effet positif ou négatif, pendant un temps donné sur un espace défini, d'une action humaine sur une composante d'environnement pris dans son sens large, en comparaison de la situation advenant en cas de non réalisation du projet*. C'est aussi le cas de Mikulovic (1999) dont l'objet de sa thèse de doctorat est de mesurer l'impact de la pédagogie de l'enseignement et celui du milieu familial sur la vie physique de l'élève, afin de repérer les modalités d'intervention en éducation à la santé notamment par la mobilisation de l'EPS.

Soit les auteurs s'attachent à préciser les nuances de sens entre « effet » et « impact », voire entre « résultat », « effet » et « impact » ; c'est le cas des chercheurs du Centre International d'Études pour le Développement Local¹¹ (CIEDEL) qui différencient les résultats définis comme *les changements en relation directe avec l'action des effets* définis comme *les incidences directes et indirectes de l'action, résultats de l'action mais aussi d'autres dynamiques et contraintes provenant du milieu physique et humain*. L'impact décrivant dans cette configuration terminologique *la situation finale à la suite de l'action* (Graugnard et Heeren, 1999).

D'autres auteurs cités par André et al (2010) définissent *l'effet comme la conséquence objective de l'action envisagée* ; alors que l'impact serait *la transposition subjective de cet événement sur une échelle de valeurs* ; c'est le cas notamment de Simos (1990), Leduc et Raymond (2000), Parent (1998).

2.3 Quel sens retenir ?

Au terme de cet essai de clarification, nous proposons de rester proche de l'usage courant en retenant l'idée d'effet comme principale signification associée au terme « impact » dans l'expression « étude d'impact ». Suivant cependant les efforts des auteurs qui ont cherché à différencier « effet » et « impact », nous précisons le sens de « l'impact d'un projet ou d'une action de changement » en le définissant comme une configuration d'effets qui, à moment donné, et dans

¹⁰ GlossaNet est à la fois un moteur de recherche spécialisé et un moteur de veille. Il permet de faire des recherches dans tous les textes publiés sur Internet sous forme de flux RSS : presse, média, blogs, forum, entreprises, etc. Il permet de constituer des corpus spécialisés et de repérer en leur sein des attestations de mots ou de structures syntaxiques. Les résultats sont présentés sous forme de concordances. <http://glossa.fltr.ucl.ac.be/index.php>

¹¹ Le CIEDEL, Centre International d'Études pour le Développement Local, est un membre associé du Pôle Facultaire de Droit, Sciences Economiques et Sociales de l'Université Catholique de Lyon.

un milieu défini, est reconnaissable, fait sens pour les acteurs parce qu'elle marque les esprits, laisse une trace. En quelque sorte, une forme au sens de la Gestalt théorie.

3 Étude d'impact : l'état de l'art

3.1 Origine et domaines

Les premières études d'impact prennent leur source dans les revendications des *mouvements de protection de l'environnement*. Leur histoire dans ce domaine entretient un lien étroit avec celle du développement durable. C'est en effet à partir des années 1970 que sont mises en place, notamment aux États-Unis (1969), les premières dispositions juridiques imposant d'étudier l'impact sur l'environnement des grands projets susceptibles de modifier significativement leur milieu. Les premières dispositions en France datent de 1976.

Dans le *domaine de la réglementation*, c'est encore les États-Unis qui ont été précurseurs en développant dans les années 1970 les premières pratiques d'analyse d'impact de la réglementation avant que celles-ci ne soient progressivement étendues aux pays de l'OCDE avec une nette accélération à partir de 1995, date à laquelle *l'OCDE a recommandé aux pouvoirs publics d'intégrer l'analyse d'impact de la réglementation dans l'élaboration, le réexamen et la réforme des réglementations* (OCDE, 2008). Entre septembre 2000 et février 2002, la Commission européenne a conduit une expérience pilote pour uniformiser les pratiques au sein de la Commission et promouvoir une pratique d'aide à la *prise de décision plus transparente, fondée sur la connaissance et plus participative* (OCDE, 2008). En 2003, L'accord interinstitutionnel « mieux légiférer » systématise l'analyse d'impact au moment de l'élaboration des normes européennes. En France, devant l'échec relatif des circulaires du premier ministre pour promouvoir le développement des études d'impact jointes aux projets de lois, la loi organique de 2009 affirme leur caractère institutionnel (OCDE, 2009).

Dans le *domaine de la microfinance*, l'objectif des études d'impact est de suivre les effets d'un projet afin d'aider à la prise de décision. À cette fin, sont distinguées les performances sociales d'une part, l'impact social de l'autre. Les premières, autocrates, renvoient à la manière dont les principes sociaux qui fondent la microfinance sont mis en œuvre, et avec quelle efficacité. À l'inverse, l'étude d'impact, tournée vers l'extérieur, vise les changements qui concernent les individus ciblés par l'action, mais aussi leur groupe d'appartenance et leur environnement (Lapenu et Reboul, 2006).

Dans le *domaine de l'économie solidaire et sociale*, le but recherché est de rendre visible l'impact économique et social des entreprises du secteur. Dans cette perspective, l'étude réalisée en 2012 par le cabinet McKinsey fait référence en mesurant l'impact d'un projet par le calcul du différentiel entre l'argent public investi et l'argent collecté en regard de l'estimation des coûts évités pour la collectivité. Si dans cette étude, le calcul porte sur les économies et revenus immédiatement liés à l'activité de l'entreprise, les bénéfices sociaux indirects ne sont pas quantifiés, mais caractérisés qualitativement (Ashoka et McKinsey, 2012). À noter dans ce secteur, le développement de *l'impact investing* pour financer l'économie solidaire et sociale dont le principe est de *conjuguer rendement financier et impact social* (« *double bottom-line* ») (Guézennec et Malochet, 2013) d'où l'importance des problèmes méthodologiques pour caractériser l'impact social d'une activité. Nous y reviendrons.

Dans le *domaine des médias*, la question de l'impact est au cœur des préoccupations des acteurs et des enjeux économiques et sociétaux du secteur. Comme le souligne Méadel (2010) dans son introduction à l'ouvrage qu'elle a consacré à l'histoire des mesures d'audience de la radio et de la télévision, la première question que posent le producteur de télévision, le speaker de la radio, l'auteur de films, c'est : *qui m'écoute ? Qui me regarde ? Qui m'apprécie ?* Cette question peut être globale et porter sur le dénombrement (*combien sont-ils*), sur la qualité (*qui sont-ils ?*), sur le comportement (*que font-ils ?*), sur les goûts (*qu'aiment-ils ?*), sur l'impact (*qu'ont-ils compris?*)... Ou ne s'intéresser qu'à une partie du public (...) un sous-groupe spécifique. Questions auxquelles n'échappera pas le domaine de l'éducation confrontée aux nouvelles modalités de diffusion des savoirs via les technologies de l'information de la communication appliquée à l'éducation. Quel est par exemple le public des universités numériques thématiques ? Des MOOCs ? Mais, la seule quantification du public échoue à rendre compte finement des usages et réceptions des médias. La question s'élargit dès lors aux problèmes de la réception des usages des biens culturels dont les produits médiatiques ne sont qu'un sous-ensemble. Public consommateur d'une culture de masse produisant des objets standardisés ou public libre et actif ? *La place et le rôle conférés au public, tour à tour ou simultanément dénié, utilisé, exalté*, constitue pour Le Grignou (2003) *un des enjeux centraux des débats qui structurent la recherche en communication*.

Dans le *domaine de la gestion des organisations et des ressources humaines*, les études d'impact avec les dispositifs d'accompagnement des personnes en situation de changement sont venues compléter les leviers traditionnels de la conduite et de l'accompagnement du changement qu'étaient la formation et la communication. (Autissier et Moutot, 2013) Ces dispositifs participent des démarches de conduite et d'accompagnement du changement développées pour faire face aux défis que représentent les changements dans les systèmes d'information qui n'affectent pas seulement les métiers de l'informatique, mais l'ensemble des usagers d'un système d'information en modifiant leur pratique, et parfois même, la conception de leur métier. En amont de l'action, les études d'impact permettent non seulement de définir la stratégie de communication, de formation et d'accompagnement des usagers en fonction des impacts qui ont été

anticipés par l'étude, mais aussi d'intégrer dans la phase de conception du projet l'ensemble de ses conséquences.

Dans le **domaine de la prévention**, les études d'impact contribuent à l'évaluation des campagnes de prévention, notamment des campagnes de communication de santé publique, et à l'évaluation des dispositifs ou des programmes d'action concrets engagés sur le terrain. Elles n'interviennent pas seulement aux termes de l'action car elles jouent également un rôle de support continu durant la campagne et (peuvent) aussi s'intéresser à l'influence des campagnes sur les comportements qui sont visés (Hornik, 2011).

Dans le **domaine de l'éducation**, les études d'impact visent principalement à identifier et à caractériser les effets -*a posteriori* ou à l'issue d'une expérimentation- d'un projet afin d'en tirer, dans une perspective d'aide à la décision, matière pour sa conduite et son développement ou pour la conception et la mise en œuvre des nouveaux projets. La visée commune affichée est l'amélioration de l'action, la recherche d'efficacité. Régulièrement à l'initiative des grands organismes internationaux comme les agences européennes ou les O.N.G., et postérieurement à l'action (à son terme ou en marquant les étapes), les études d'impact s'apparentent à des évaluations de la portée d'un projet. De son côté, sous le vocable d'étude d'impact, la littérature scientifique rend compte de recherches en éducation et formation dont l'objet est clairement la caractérisation et la « mesure » des effets d'une pratique, d'un projet ou d'une démarche de changement. La revue des publications montre sans ambiguïté qu'à ce jour les études d'impact en amont de l'action sont rares en éducation et formation.

3.2 Enjeux et objectifs de l'étude d'impact

Au terme de ce bref survol, nous retiendrons que les études d'impact quel que soit leur domaine d'application participent d'une démarche d'aide à la décision, stratégique ou opérationnelle. Elles se différencient cependant nettement en fonction de leur chronologie par rapport à la mise en œuvre du projet ou programmes d'actions. En amont de l'action, elles cherchent, par anticipation et intégration des conséquences éventuelles dans la conception même de l'intervention, à rendre les projets plus acceptables en prévenant les risques impliqués. Elles contribuent ainsi la définition et à l'opérationnalisation des stratégies de conduite et d'accompagnement du changement. En aval, elles ont pour objectif de mesurer-caractériser son efficacité en analysant les changements engendrés par l'intervention.

<i>Ante</i> (préalable)	<i>Post</i> (bilan)
Environnement Règlementation Conduite et accompagnement du changement	Média Education et prévention Micro finance, Economie solidaire et sociale

Tableau 3 : situation des EI mises en oeuvre par domaine d'application

Ante ou *post* ? *Ante* et *post* serions-nous tenté de répondre en suivant March (1991) pour qui les objectifs ne sont que des interprétations critiques de l'action, donc postérieurs à l'action ! C'est bien le cas des études d'impact dans le domaine de la prévention et de l'éducation dont le but affiché est d'aider à la conception et à la mise en œuvre des futurs projets¹². *Post*, certes... *Ante*, déjà. Regardons maintenant du côté des études d'impact en amont de l'action qui bien qu'*ante* n'en sont pas moins *post* pour partie car sinon comment pourrions-nous anticiper les effets d'une intervention sans fonder partiellement notre raisonnement sur les enseignements des expériences précédentes ? De fait, c'est à une dialogique *ante-post* que sont confrontés les acteurs en situation de conduite et d'accompagnement du changement. Dialogique au cœur du cycle de pilotage de l'action dont il reste à déterminer la période la plus adaptée à la conduite d'un projet donné. Une période courte permettra d'ajuster rapidement la mise en oeuvre d'un projet de changement aux aléas et spécificités d'une situation particulière, mais en courant le risque d'être aveugle aux effets à moyen ou long terme. Une période plus grande aidera les décideurs à se projeter, mais au risque de « louper » l'opérationnalisation en étant aveugle aux singularités et « détails » d'un contexte.

3.3 Méthodes et outils de l'étude d'impact

Nous n'aborderons pas dans le cadre de ce chapitre les méthodes visant à identifier et à caractériser les effets d'un programme d'actions, à la fois pour des raisons de volume et parce les problèmes que posent ces méthodes sont mieux connus des chercheurs en sciences de l'éducation que ceux relatifs aux études d'impact en amont d'une intervention. Nous rappellerons néanmoins la conclusion qu'Hornik (2011) tire de trente ans d'expérience de recherche sur l'évaluation des campagnes de prévention de santé quand il se demande comment mesurer l'impact des campagnes ? Et que face aux difficultés rencontrées, il nous propose de tolérer des réponses imparfaites du moment que la bonne question a été posée, à savoir « *Quels sont les effets de cette campagne sur la vie réelle ?* ». Chacun imaginera sans peine la transposition de cette question -antidote de tout sectarisme méthodologique- dans son domaine d'étude ou d'intérêt.

12 Si les démarches préventives et éducatives sont proactives, les études d'impact réalisées dans ces domaines visent pour l'essentiel le bilan de l'action. Elles ne visent pas en amont du projet d'intervention d'anticiper ces impacts dans la perspective de revenir sur le projet lui-même (aide à la conception) ou de préciser la stratégie et les modalités de conduite et d'accompagnement du projet.

3.3.1 Principes méthodologiques

Comme le souligne l'OCDE les études d'impact sont à la fois un outil et un mécanisme décisionnel. Ce sont des outils qui visent la neutralité en se fondant sur l'observation des faits et l'examen systématique des effets éventuels des actions projetées ; ce sont aussi des mécanismes décisionnels parce qu'elles sont intégrés au système de consultation et d'élaboration des projets de changement (OCDE, 2009).

Dans leur domaine d'origine, l'environnement, les études d'impact intègrent dans une visée prospective des méthodes scientifiques de recueil et d'analyse des données, des protocoles de consultation des populations et des avis d'experts. André et all (2010) propose trois dimensions pour étudier l'impact d'un projet : la grandeur, l'importance et la signification.

- La grandeur d'un impact renvoie à la mesure, chaque fois qu'elle est possible, du changement. Elle implique la construction objective d'indicateurs dans le cadre d'un protocole scientifique de recueil et d'analyse des données.
- L'importance de l'impact est un jugement porté par un ou des experts sur l'importance des changements anticipés.
- La signification de l'impact traduit l'appréciation de chacun des acteurs concernés par le changement anticipé.

La démarche s'appuie sur des approches quantitatives et qualitatives, met en jeu des éléments factuels et objectifs prenant sens sur des échelles de valeur et reconnaissant le point de vue subjectif des acteurs.

En matière d'étude des impacts sur l'environnement et d'analyse d'impact de la réglementation, les méthodes et outils mobilisés sont encadrés par des procédures codifiées par des contraintes légales et/ou par des documents d'orientation produits par des organismes nationaux ou internationaux.

Dans tous les cas, et ce quelle que soit la démarche retenue et le domaine d'application, les études d'impact apparaissent comme des exercices techniquement difficiles car si le chercheur peut s'appuyer pour certains indicateurs mesurant la grandeur du changement sur des modèles prévisionnels, c'est loin d'être le cas pour l'ensemble des indicateurs. Quant à l'importance et à la signification des effets anticipés d'une intervention en fonction de l'analyse du contexte, si elles peuvent être débattues et argumentées, en aucun cas elles ne peuvent être prouvées. L'anticipation de l'ensemble des effets d'une intervention apparaît à la fois incertaine et imprécise. D'autant plus incertaine qu'elle cherche à être précise. D'autant plus imprécise qu'elle vise la réduction de l'incertitude. Ces difficultés sont redoublées par le fait même que les études d'impact comme outils et mécanismes décisionnels participent de la transformation de la situation qu'elles observent. Proactives, elles visent le renforcement des effets souhaitables (désirables, positifs, etc.) en cherchant dans le même temps à prévenir, réduire, les effets pervers, au moment de l'étude, comme préjudiciables.

3.3.2 La revue critique des outils

Pour passer en revue les outils, sans prétendre à l'exhaustivité, nous sommes partis des outils mobilisés dans le cadre des études d'impact sur l'environnement, notamment de ceux présentés par André et all (2010) dans l'ouvrage qu'ils ont consacré à *L'évaluation des impacts sur l'environnement*. Ce sont en effet des pratiques pour lesquelles les spécialistes ont du recul et ont pu dégager des outils et méthodes qui ont fait leur preuve. Nous nous demanderons dans quelle mesure une recherche intervention en éducation ou prévention pourrait s'en emparer. Nous compléterons ensuite cette revue en empruntant aux analyses d'impact de la réglementation les orientations qui nous paraissent pertinentes pour guider la pratique d'étude d'impact *ante* dans le domaine de l'éducation et de la prévention.

3.3.2.1 Les listes de contrôle

Les listes simples se présentent sous la forme d'une énumération des points essentiels à retenir dans l'étude d'impact. En complément des listes simples, **les listes descriptives** s'attachent à caractériser les types d'impact, leurs causes probables et les éventuels moyens de renforcement ou d'atténuation. **Les listes questionnaires** tracent les frontières de nos incertitudes pour apprécier les conséquences éventuelles d'un projet, imaginer les modalités de renforcement ou de prévention des effets anticipés. Ces listes de contrôle pourront intégrer des seuils précisant les valeurs minimales ou maximales à partir desquelles une activité ou un effet seront inclus dans le périmètre de l'étude d'impact. Pour prendre en compte l'avis des acteurs, les listes avec seuil pourront s'articuler à des échelles de valuation¹³ opérant sur des valeurs subjectives.

Dans le cadre d'une recherche intervention en éducation ou formation et depuis les sciences de l'éducation, ces listes pourront résulter d'un travail de concertation entre les chercheurs intervenant et les acteurs porteurs du projet. Au cours de ce dialogue, les chercheurs retenant les enseignements de la prospective seront particulièrement attentifs aux points

13 La valuation est définie dans le domaine des mathématiques floues comme une connaissance subjective d'une personne ou d'un groupe de personnes. En cela, elle de différencie de la mesure qui est une connaissance objective ou doit être considérée comme telle (Kaufmann, 1987).

de vue divergents, minoritaires voire marginaux car ils sont autant de signaux faibles potentiellement indicateurs du devenir d'une situation. En complément pourront être consultés avec profit des experts scientifiques ou des spécialistes du domaine dont l'expérience est à même d'éviter quelques bévues.

Structurant le dialogue entre les chercheurs intervenant et les porteurs du projet, les listes de contrôle présentent en outre un intérêt méthodologique certain. En effet, le chercheur pourra se demander pour chacun des impacts imaginés, pour chacune des causes probables envisagées, quelle est la démarche, la technique et l'outil à mobiliser pour étayer scientifiquement, chaque fois que cela sera possible, les propositions avancées.

De fait, les listes questionnaires en pointant les incertitudes, en s'attachant à formuler clairement les problèmes orientent l'enquête scientifique. C'est alors à l'équipe de chercheurs-intervenants de définir parmi l'ensemble des ressources méthodologiques possibles, celles qui paraissent les plus adaptées aux différents problèmes soulevés et au contexte particulier de l'intervention. Les plus adaptées ne veut pas dire les plus pertinentes d'un point de vue strictement académique et scientifique. En effet, les ressources financières mobilisables ne permettent pas toujours de développer des plans d'observation qui permettraient de lever tous les doutes. Faut-il renoncer pour autant ? Nous ne le croyons pas. N'est-ce pas tout le savoir-faire du chercheur que d'être capable en fonction des contextes effectifs, de leur économie réelle de proposer des solutions méthodologiques qui permettent malgré tout au porteur du projet de «piloter» son dispositif ?

3.3.2.2 Les cartographies

Fondée sur l'observation minutieuse des situations, les cartographies réhabilitent et soulignent l'intérêt de la description pour analyser un processus en situant les uns par rapport aux autres l'ensemble des acteurs et des composantes en jeu tout en rendant visible le réseau des circulations d'acteurs, d'informations, de financements... Dresser une cartographie, c'est nourrir deux processus d'apprentissage : celui de l'équipe scientifique qui apprend le terrain d'intervention en s'attachant à en dresser une représentation simplifiée, mais pertinente ; celui des porteurs de projet et celui des acteurs en première ligne auxquels la cartographie aidera à mieux se représenter la situation dans laquelle ils sont impliqués et à en dégager plus clairement les enjeux.

3.3.2.3 Les approches matricielles

Les approches matricielles croisent et intègrent dans une même représentation l'anticipation des effets de chacune des dimensions et composantes d'un projet de changement sur l'ensemble des acteurs, organisations et processus du milieu affecté par ce changement. Chaque cellule d'une matrice pointe une interaction décrite qualitativement par du texte ou quantitativement par un indicateur numérique en fonction du degré et des formes de modélisation des processus étudiés. En empruntant les démarches utilisées en matière de prospective, les matrices d'impact pourront résulter d'un travail collectif de confrontation des idées et des points de vue comme à l'occasion par exemple de l'élaboration des matrices cross-impact quand les acteurs estiment intuitivement par une valuation l'influence d'un facteur en ligne sur un facteur en colonne.

3.3.2.4 Les réseaux et systèmes

Quand le nombre de dimensions rend nécessaire plusieurs matrices pour décrire l'ensemble des interactions en jeu dans un processus, la représentation sous la forme d'une trame graphique aide à visualiser l'ensemble des relations en jeu en s'attachant à mettre en exergue facteurs causaux et impacts possibles, directs ou indirects. Notons cependant que cette approche peine à rendre compte de la temporalité des processus même si elle s'attache à traduire la dynamique des relations de cause à effets et donc n'ignore pas le temps. En matière d'environnement, l'usage des réseaux de type Sorensen qui s'inscrivent dans cette perspective est bien documenté.

Plus ambitieuse, les méthodes fondées sur l'analyse systémique cherchent à rendre compte de la complexité des processus en jeu. Leur objectif est de comprendre en quoi une variation d'un facteur peut influencer les autres composantes d'un système, voire le système lui-même. Difficiles à mettre en œuvre même si les progrès de l'informatique en ont grandement simplifié l'usage, ces méthodes restent longues et coûteuses en courant toujours le risque d'une réduction excessive de la réalité.

3.3.2.5 Les modèles de simulation

Représentation simplifiée de la réalité, fiction « surveillée » pourrait dire Mouloud (2012) parce que mise en débat et confrontée aux données empiriques, les modèles guident le choix des indicateurs et facilitent la prédiction de l'évolution d'une situation avec ou sans réalisation du changement projeté. Ils peuvent être littéraires en décrivant et en délimitant les problèmes ou conceptuels en favorisant la structuration de la pensée et la reconnaissance du problème. Familiers de ces modèles comme celui du triangle didactique, les chercheurs en sciences de l'éducation ne devraient guère éprouver de difficultés pour s'en saisir dans le cadre d'étude d'impact. Sans oublier les modèles statistiques à visée descriptive ou prédictive.

3.3.2.6 Les outils de l'Analyse d'Impact de la Réglementation

Pour l'OCDE, les thèmes retenus en matière de conseil méthodologique pour encadrer une analyse d'impact de la réglementation sont : *la mise en place d'un test de seuil, la sélection des méthodes analytiques, notamment l'analyse coûts-avantages, l'analyse du point d'équilibre et l'analyse multicritères, le recours à des méthodes d'évaluation ; et la mise en œuvre d'outils d'évaluation des risques.* Les tests de seuil cherchent à répondre à la question de l'utilité ou non de mettre en place une nouvelle réglementation. Quel est, par exemple, le niveau de risque acceptable si l'Etat n'intervient pas ? Bien que cette idée soit largement répandue, l'analyse coûts-avantages ne se réduit pas à l'étude des conséquences économiques et financières de la réglementation. Tous les impacts significatifs doivent être considérés et notamment les impacts sociaux et environnementaux. D'où la difficulté pour chiffrer l'ensemble des impacts quelle que soit leur nature et l'insistance des orientations méthodologiques pour que soient explicitées les hypothèses et évaluations sous-jacentes.

3.3.2.7 Le cadre des études d'impact accompagnant les projets de loi

C'est à travers les critères de contrôle des études d'impact accompagnant les projet de loi en France¹⁴ que nous approcherons les orientations méthodologiques de ces dernières. Outil d'évaluation, d'aide à la décision, ces études d'impact ne sauraient se réduire à un exposé des motifs enrichis. Elles seront d'autant plus efficaces qu'elles seront engagées dès le stade des réflexions préalables et affinées au fur et à mesure des débats et de l'avancée du projet de loi. Après avoir posé de manière précise le diagnostic ou l'état des lieux à travers une description concrète et précise de la situation de référence, la problématique et les objectifs poursuivis seront définis de manière rigoureuse et précise ; de même seront pointées les options possibles et les conditions d'insertion du nouveau dispositif dans ceux déjà existants. La recherche des incidences prévisibles sera aussi large que possible en essayant de balayer l'ensemble des possibles. Mais à côté des méthodes de calcul de l'évaluation des conséquences et d'estimation du coût des dispositifs envisagés, soulignons que l'accent est mis sur les consultations menées : les obligatoires, quels points abordés, avec quels résultats ? Les non obligatoires : quel débat public organisé, sous quelle forme, avec quelles contributions ?

Discussion et conclusion

Dans une perspective d'aide à la décision en matière de conduite et d'accompagnement du changement, les études d'impact *ante* sont confrontées aux difficultés posées par l'anticipation de l'évolution d'une situation, notamment en l'absence de modèles garantissant la prévision ou quand les conditions de validité de ces modèles limitent leur portée en ne permettant pas d'élargir le regard alors que c'est le sens même du recours à des études d'impact. La difficulté est redoublée comme nous l'avons déjà évoqué par le fait que les études d'impact sont, elles-mêmes, un facteur de transformation de la situation qu'elles éclairent.

Les règles habituelles de transparence et d'explicitation des hypothèses et méthodes retenues sont autant de garde-fous à même de prévenir l'ensemble des acteurs engagés dans le processus d'une trop grande crédulité dans les conclusions de l'étude.

Mais...

L'aura de l'intervenant, son prestige, le sérieux de la démarche, la qualité des consultations menées, la rigueur des documents produits, l'attention portée à la restitution sont autant d'éléments dont l'effet rassurant peut conduire à « l'oubli » des conditions et limites de validité de la démarche. « Oubli » probablement nécessaire à l'action. En effet, comment agir sans assurance ?

Mais l'action est aussi aventure, exploration de territoires inconnues, de mondes nouveaux. Agir, n'est-ce pas faire face à l'incertitude ? Confronté à cet incertain, les acteurs se retournent parfois vers la science et demandent aux chercheurs d'éclairer, autant que faire se peut, le chemin en les aidant à ouvrir de nouvelles « passes » étayées par les connaissances les plus récentes. À moins que ce ne soient les chercheurs qui s'avancent... Peu importe ici, car ce qui est en jeu : c'est d'augmenter « l'assertibilité garantie¹⁵ » dans les propositions qui fondent l'action. C'est, face à l'incertain, ouvrir une voie, engager une promesse. Après tout, n'est-ce pas le métier des chercheurs que de se confronter à l'incertain, à l'inconnu ?

Mais, attentifs aux savoirs produits, aux nouvelles connaissances, nous courrons le risque d'oublier que le « job » de la recherche à visée praxéologique en matière d'aide à la décision, c'est aussi -et surtout devrions-nous dire- en différence avec l'ingénierie de tracer les frontières de notre ignorance, de nos incertitudes. Ne pointons nous pas là l'essence des études d'impact qui à l'origine ont cherché à élargir le regard au-delà des effets attendus, des objectifs directs d'un projet pour essayer d'anticiper l'ensemble de ses effets et réintroduire dans la décision le *judgement prudent*¹⁶, c'est-à-dire la

14 Rapport d'information fait au nom du comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques sur les critères de contrôle des études d'impact accompagnant les projets de loi par MM. Claude GOASGUEN et Jean MALLOT, Députés. Enregistré à la Présidence de l'Assemblée Nationale le 19 novembre 2009.

15 En référence aux travaux que John Dewey (1938, ed. 1993) a consacré à la Logique comme théorie de l'enquête.

16 En référence à la dialectique entre la *raison vaillante* et le *judgement prudent* évoquée par Michel Serres (1992) dans

conscience de nos incertitudes et de la finitude du monde ?

Tracer les frontières de nos incertitudes pour faire la part entre les savoirs, croyances et espérances qui fondent les doctrines d'action ; comprendre les dynamiques culturelles et les valeurs qui nourrissent les espérances ou entretiennent la désolation : tel pourrait être l'ambition des études d'impact au service des processus démocratiques de décision. En favorisant l'apprentissage de ces deux principes par les acteurs en situation de conduite et d'accompagnement du changement dans le cadre d'une recherche- intervention, les études d'impact participent d'une prise de conscience et d'une formation des acteurs de la décision. C'est à ce titre qu'elles sont un objet de recherche et d'investigation pertinents pour les sciences de l'éducation.

Bibliographie

André, P., Delisle, C., Reféret, J.-P. (2010). *L'évaluation des impacts sur l'environnement. Processus, acteurs et pratiques pour un développement durable*. Montréal: Presses internationales, Polytechnique.

ASHOKA et McKinsey & Company (2012). *Etude d'impact de l'entrepreneuriat social*. Synthèse de l'étude consultée en ligne le 15 mai 2014 http://france.ashoka.org/sites/francesix.ashoka.org/files/Etude%20d%27impact%20de%20l%27entrepreneuriat%20social%20-%20synthese_0.pdf

Autissier, D., & Moutot, J.-M. (2013). *Méthode de conduite du changement - 3e éd. - Diagnostic - Accompagnement - Pilotage*. Paris : Dunod.

Bonnaud, K. (2012). *Approche de l'étude d'impact dans la conduite du changement en éducation : cas particulier de l'éducation au développement durable*. Mémoire de Master sciences humaines et sociales, mention sciences de l'éducation et de la formation, spécialité recherche en éducation, formation et pratiques sociales. Direction Guy, D. et Ardourel, Y. . Université de Toulouse 2 Le-Mirail.

Dewey, J. (1993). *Logique : La théorie de l'enquête* (Édition : 2e éd). Paris: Presses Universitaires de France – PUF.

Graugnard, G. et Heeren, N. (1999). *Guide méthodologique. L'évaluation d'impact. Prise en compte de l'impact et construction d'indicateurs d'impact*. Edition CIEDEL.

Guézennec, C., Malochet, G. (2013). *L'impact investing pour financer l'économie sociale et solidaire ?* Document de travail n° 2013-02, juin 2013, Commissariat général à la stratégie et à la prospective.

Grignou, B. L. (2003). *Du côté du public : Usages et Réceptions de la télévision*. Paris : Economica.

Hornik, R. (2011). *Leçons tirées de 30 ans de recherche sur l'évaluation des campagnes de prévention. Comment mesurer l'impact des campagnes de prévention ?* Colloque scientifique organisé par l'Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé (INPES), 9 déc. 2011, Paris.

Kaufmann A., (1987). *Nouvelles logiques pour l'intelligence artificielle*, Hermès, Paris.

Leduc, G.-A. et Raymond, M. (2000). *L'évaluation des impacts environnementaux. Un outil d'aide à la décision*. Sainte-Foy : Multimonde.

Lapenu, C., Reboul, C. (2006). *De la stratégie sociale à l'impact : comment améliorer les études d'impact ?* Documents de travail du Comité d'Echanges, de Réflexion et d'Information sur les Systèmes d'Epargne-crédit (Cerise).

March, J.G. (1991). *Décisions et organisations*. Paris : Les éditions d'organisation.

Méadel, C. (2010). *Quantifier le public histoire des mesures d'audience de la radio et de la télévision*. Paris: Economica.

Mikulovic, J. (1999). *La réinsertion sociale et professionnelle des travailleurs handicapés chômeurs de longue durée, pédagogique ou native et redynamisation sociale*. Thèse de doctorat en STAPS, direction Bui-Xuân, Université Montpellier 1.

Mouloud, N. (2012). *Modèle, perspective épistémologique*. *Encyclopédie Universalis*. Consulté le 15-05-2014 de <https://nomade.univ-tlse2.fr/http/www.universalis-edu.com/encyclopedie/modele/>

OCDE. (2008). *Construire un cadre institutionnel pour l'analyse d'impact de la réglementation (AIR) : orientations destinées aux décideurs*. Division de la politique de la réglementation, Direction de la gouvernance publique et du développement territorial. Rodrigo., D. et Andrés-Amo., P. (Edts).

OCDE. (2009). *L'analyse d'impact de la réglementation. Un outil au service de la cohérence des politiques*. Bounds, G. et Konvitz, J.(Edts).

Ozouf, C. (2004). "Polysémie lexicale et représentation géométrique du sens : l'exemple du verbe *entendre*". *CORELA - Volume 2 (2004) | Numéro 2*. [En ligne] Publié en ligne le 15 décembre 2004. URL : <http://corela.edel.univ-poitiers.fr/index.php?id=622C>, Consulté le 15/04/2013.

Parent, L. (1998). *Evaluation environnementale*. Sainte-Foy, Université du Québec, Télé-Université.

Petit, G. (2006). Le nom de marque déposée : nom propre, nom commun et terme, *Meta journal des traducteurs*, vol. 51, n°4, 2006, p. 690-705. <http://id.erudit.org/iderudit/014335ar> consulté le 15/04/2013.

Serres, M. (1992). *Le tiers-instruit*. Paris: Folio.

Simos, J. (1990). *Evaluer l'impact sur l'environnement : une approche originale par l'analyse multicritère et la négociation*. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes.

Wathern, P. (1988). « An introduction guide to EIA » dans Wathern (dir.), *Environmental impact assessment, Theory and practice*. Boston, Unwin Hyman.